



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vacances scolaires

Le calendrier définitif fixé jusqu'en 2006

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil des modifications de la Loi scolaire relatives à la répartition des vacances et à la compétence désormais accordée au DFJ de les fixer de manière uniforme pour tous les degrés de la scolarité, le calendrier définitif des vacances scolaires a pu être fixé. Et ceci jusqu'en 2006, en coordination romande.

La situation spécifique des communes qui auraient fixé d'autres dates que celles déjà annoncées par le DFJ pour 2002 à 2004 seront prises en considération, comme le prévoit la loi.

Voir le tableau dans le fichier en annexe.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJ, Jean-François Steiert, secrétariat général, 021 316 30 43

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Vacances1202](#)